

DECOUVERTES SUR LES SECTES ET RELIGIONS

Trimestriel n° 83

1^{er} octobre 2009

PAF du numéro : 2,50 €
Abonnement papier : 10 €
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMPPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20.

Tel. 04 91 08 72 22.
gemppi@wanadoo.fr
www.gemppi.org

Impression : Cité des
associations de Marseille.
Commission paritaire : 73373

Directeur de publication : Didier
Pachoud.

Reproduction interdite

Les informations et articles de
presse repris dans cette
publication n'engagent que leurs
auteurs.

G.E.M.P.P.I.

Groupe d' Etude des
Mouvements de Pensée en vue
de la Protection de l' Individu



LEGISLATION - LAÏCITE - ETAT

Sectes, encore une bavure : une loi favorable à la Scientologie a été votée (p. 2 à 4)

Mormons : les cafouillages institutionnels pro sectes ou anti Laïques continuent (p. 4)

La Miviludes renonce à publier une liste de sectes (p. 5)

Formation professionnelle : un arsenal antisecte adopté (p. 5)

Police : création d'un groupe spécialisé/affaires "sectaires" au sein de l'OCRVP (p. 6)

FECRIS à l'ONU : beaucoup de travail en perspective - L'ONU a mis en échec une tentative d'infiltration des scientologues (p. 6)

La Cour européenne dit non aux signes religieux à l'école (p. 7)

Revue de presse/nouvelles

Béatitudes (p. 8)

Eglise Universelle du Royaume de Dieu (p.9)

La Famille Ave Maria de l'Enfant Jésus (p. 10)

Raël (p. 11)

Reiki (p. 12)

Scientologie (p. 13)

Témoins de Jéhovah (p. 14 à 16)

A lire

-Les Marchands d'âmes. Enquête au cœur des Béatitudes.
Pascal Michelena (p. 16)

-Ils ne m'ont pas sauvé la vie, Antoine GUELAUD (p. 16)
L'histoire d'une victime du Dr Guéniot (mouvement du Graal)

-Les écrans face à l'innocence, de Michel Poulaert (p. 16)
(satanisme...)

-Voyage au cœur de la scientologie, Alain Stoffen (p. 17)

Annonces

-Conférence - La ligue des Droits de l'Homme Marseille-Centre invite le président du GEMPPPI à parler « Des sectes qui n'en ont pas l'air » le jeudi 29 octobre à 19h30 – 15, rue Grignan 13001 Marseille (p. 17)

-Publication des actes du Colloque national du samedi 3 octobre « Médecines parallèles et risques sectaires », avec Françoise Chalmeau, Pierre Le Coz, Marcel Rufo, Eric Monvoisin



LEGISLATION - LAÏCITE - ETAT

Sectes : encore une bavure Une loi favorable à la Scientologie a été votée

Communiqué du GEMPPPI

Une loi favorable à la Scientologie a été votée vite fait peu avant cet été.

Cette loi sauve ainsi la Scientologie qui attend le verdict d'un jugement où elle risquait la dissolution

Cette modification à la loi enlève au juge la capacité de dissoudre, en tant que personnes morales, les organisations ayant été condamnées plusieurs fois. La Scientologie ayant déjà été condamnée ne peut que se réjouir.

Comment peut-on faire passer une loi sans que les députés soient au courant ou aient compris les enjeux ?

Est-ce la faute au cumul des mandats de certains députés qui ne font plus leur boulot ou à la réduction progressive de la démocratie ?

En tous cas, cela s'est fait dans notre dos, nous n'avons rien vu dans la presse et aucun débat sérieux n'a eu lieu.

Nous sommes en toute sincérité traversés par un doute au GEMPPPI suite à une succession de bavures ou de bafouillages dans une période de temps assez courte de quelques années et émanent d'une même origine.

Il a été question au plus haut niveau de l'Etat :

-Du « non problème des sectes », qui a été suivi d'un démenti

-De la quasi inutilité de la Mission Interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), suivie encore d'un démenti

Et maintenant c'est une modification à la loi profitant à l'« Eglise » de scientologie qui passe en catimini juste à point nommé pour la sauver d'une dissolution.

Ceci s'ajoutant à l'accueil privilégié de Tom Cruise, le célèbre acteur de cinéma s'appuyant sur sa notoriété pour faire la promotion de la Scientologie dont il est adepte, par des personnalités politiques et d'Etat Françaises il n'y a pas si longtemps.

Sans oublier non plus la tonne de dossiers disparue des archives d'un tribunal sur une affaire où l'Eglise de scientologie était poursuivie. Disparition très profitable à l'Eglise de scientologie qui a pu porter plainte contre l'Etat français pour cette raison.

S'il fallait améliorer la loi sur ce point, pourquoi ne pas avoir envisagé conjointement, la possibilité pour le juge de dissoudre (loi existante) et aussi celle d'interdire les activités de la secte ou organisation sur le territoire (nouvelle loi) ? Pourquoi cette modification à la loi annule t'elle opportunément pour la Scientologie la première mesure, qui aurait permis une gradation dans la sanction ?

On se pose maintenant les questions suivantes : s'agit-il d'accidents à répétition ou sommes nous passés aux ordres de Washington ?

En effet le département d'Etat américain fait pression de manière constante depuis des années sur les gouvernements successifs de la France pour que des minorités religieuses américaines (en particulier, celles que nous appelons sectes ici) soient ménagées, voire soutenues.

La seule chose que nous pouvons constater, c'est qu'après des décennies de résistance française sur ce point, l'Etat américain a fini par être exaucé et a pu voir notre pays adopter enfin certaines de ses positions privilégiant les «nouveaux mouvements religieux » (en fait, des sectes le plus souvent) et faisant par la même dynamique reculer nos traditionnels principes de laïcité à la française.

* Miviludes : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (www.miviludes.fr)

La Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) a affirmé lundi qu'une modification de la loi, intervenue le 12 mai, ne permet plus à un magistrat de dissoudre une secte pour escroquerie, ce qui lèverait le risque de dissolution de la Scientologie, poursuivie pour de tels faits à Paris.

PARIS, 14 sept 2009 (AFP) - Dans un communiqué diffusé à l'AFP, la Miviludes écrit avoir "découvert avec consternation la suppression de la peine de dissolution d'une personne morale en matière d'escroquerie, votée le 12 mai 2009", et promulguée le 13 mai, "dans le cadre d'une loi de simplification du droit". Elle dit en avoir "informé les pouvoirs publics compétents". Concrètement, elle craint que cette modification législative, "intervenue sans débat", rende "inopérantes les réquisitions du Parquet de Paris contre des structures de l'Eglise de Scientologie". Le 15 juin, le ministère public avait en effet requis devant le tribunal correctionnel de Paris la dissolution des deux principales structures françaises de la Scientologie, dans une affaire d'escroquerie en bande organisée...Pour conclure, la Miviludes "émet le vœu qu'un nouveau texte de loi comble dans les meilleurs délais cette lacune préjudiciable à l'action déterminée des pouvoirs publics, notamment en matière de lutte contre les dérives sectaires". De son côté, l'avocat des parties civiles au procès parisien de la Scientologie, Me Olivier Morice, a écrit un courrier à la ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie pour dénoncer cette "modification législative". "Nous n'avons trouvé, à ce jour, aucune motivation légitime à la suppression de ce texte intervenu en catimini et d'application immédiate", argue l'avocat, "scandalisé". Trois ans après avoir requis un non-lieu général dans le même dossier, le procureur Maud Morel-Coujard avait créé la surprise, au mois de juin, en requérant la dissolution des deux principales structures françaises de l'Eglise de Scientologie (ASES-CC et SEL), une amende totale de 4 millions d'euros et des peines de prison avec sursis contre les principaux prévenus.

Le Sénat corrige la disposition favorisant la Scientologie

NOUVELOBS.COM | 23.09.2009 | **Les sénateurs ont adopté à l'unanimité un amendement annulant la disposition qui empêchait la dissolution d'une secte pour escroquerie.** La disposition législative contestée qui a abouti à interdire la dissolution de l'Eglise de scientologie, a été annulé par les sénateurs mercredi 23 septembre lors de l'examen du projet de loi sur la Formation professionnelle. Il y a quelques jours, la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) avait révélé qu'une disposition, votée le 12 mai dans le cadre d'une loi de simplification et de clarification du droit, empêchait la dissolution d'une secte pour escroquerie. **Pas rétroactif.** Or, le 15 juin dernier, le parquet de Paris avait requis la dissolution des principales structures françaises de la scientologie dans une affaire d'escroquerie. Le 27 octobre prochain, la décision sera rendue. On sait d'ores et déjà que la dissolution proclamée est désormais rendue impossible. En effet, ce retour en arrière arrivera trop tard pour le dossier visant la Scientologie, pour laquelle le bénéfice du premier vote, en mai dernier, est définitivement acquis. Même en cas d'appel, elle ne pourra pas non plus être appliquée, une loi qui durcit le droit ne pouvant être rétroactive. **Souçons d'infiltration et demande d'enquête.** Le 15 septembre dernier, le Syndicat de la

Magistrature (SM), classé à gauche, avait demandé l'ouverture d'une enquête parlementaire pour déterminer dans quelles conditions était intervenue la modification législative... Annie David, du groupe communiste, a souligné qu'ils avaient "alerté sur la dangerosité" de la disposition, regrettant de ne "pas avoir été suffisamment entendu".

Indulgence envers la scientologie : une erreur d'écriture

Marianne | 01 Octobre 2009. L'affaire de la scientologie échappant à la dissolution a fait grand bruit. En fait il s'agit d'une erreur matérielle à l'Assemblée nationale. Emoi chez les antisectes. Une proposition de loi, émanant de Jean-Luc Warsmann, député, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale avait en effet modifié l'article punissant les associations convaincues d'escroquerie. Elles ne risquent plus la dissolution, comme auparavant, mais l'interdiction d'exercer sur le territoire national. Désolation au ministère de la justice et au Parlement. Le plus cocasse est que personne ne semblait savoir d'où venait l'erreur. Ni à la Chancellerie, ni à la commission des lois. Jean-Luc Warsmann protestait simplement de sa volonté de mieux hiérarchiser les peines, dans un texte tendant à clarifier le droit. Cette confusion a donné naissance à une théorie du complot : la toute puissante église de scientologie elle-même avait, croix de bois croix de fer, guidé la main du faussaire... Et d'ailleurs, Sarkozy lui-même n'avait-il pas affiché son amitié pour Tom Cruise et manifesté un grand libéralisme à l'égard de cette église ? Mauvaise pioche. La faute a bien été commise à l'Assemblée nationale, mais pas par des sectaires. Bernard Accoyer son président, contacté par Marianne explique qu'une « erreur de référencement sans interférence extérieure » a été commise. En clair, un fonctionnaire de l'Assemblée s'est trompé lorsqu'il a fallu relier le nouveau texte sanctionnant le délit d'escroquerie aux articles préexistant du code, en ne faisant pas référence à l'article prévoyant la dissolution...

Mormons : les cafouillages institutionnels pro sectes ou anti Laïques continuent

Communiqué du GEMPPPI

Après les cafouillages causés par la loi passée juste avant l'été, protégeant la Scientologie d'une dissolution en cas de condamnation, la série noire continue avec une banalisation affligeante des atteintes aux principes de laïcité français, qui profitent en premier lieu aux sectes

Nous sommes consternés d'apprendre que nos responsables institutionnels accordent les avantages fiscaux liés aux associations culturelles de tous poils sans aucun discernement, ce qui est souvent compris comme une reconnaissance officielle, donnant aussi de beaux espoirs aux sectes qui sont de plus en plus en position de réclamer le même traitement : égalité constitutionnelle oblige.

A l'appui de notre propos, cet article de *La Provence* du 19 septembre (et qui a récidivé quelques jours plus tard avec une photo en plus) faisant de la PUB pour l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours (ou Eglise mormone, laquelle prélève une "offrande volontaire" de 10 % des revenus de ses fidèles en vertu d'une loi "divine"), invitant les Marseillais à venir assister à une conférence donnée par un responsable de l'Eglise, autrement dit, une invitation à se faire "mormoniser". Et pour bien nous faire entendre qu'on peut y aller les yeux fermés, l'article indique souligne de manière erronée : "l'Eglise reconnue par l'Etat français le 4 juillet dernier", or l'Etat français ne reconnaît, ni ne subventionne aucun culte, conformément à la Constitution.

Nous sommes consternés au GEMPPPI de voir que de telles faits ne cessent de se banaliser. L'intoxication de masse se produit d'ailleurs dans plusieurs secteurs, comme ceux de la santé et de la science.

Les pseudo-médecines et les pseudos sciences parviennent à s'imposer, les inepties et les superstitions, à force d'être reprises en chœur par certains médias, finissent par devenir des vérités par la force de l'habitude qui fonde les traditions.

Fort heureusement LCM, La Chaîne Marseillaise, nous a permis de soulever le problème en nous invitant à donner notre avis aux informations de 19h le 24 septembre.

La Miviludes renonce à publier une liste de sectes

La France ne publiera plus la liste des "sectes" ou des mouvements potentiellement sectaires. Le président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), Georges Fenech, vient de le confirmer, rejoignant la position défendue par les ministères de l'intérieur et de la justice sur ce sujet. "Il ne nous paraît pas opportun de publier le référentiel des mouvements que nous sommes en train de réaliser ; il s'agit d'éviter de stigmatiser qui que ce soit", a affirmé au Monde M. Fenech. Il avait d'abord envisagé de publier ce référentiel, afin d'informer le public sur les dangers de certains mouvements. *www.lemonde.fr 30 07 09*

Formation professionnelle : un arsenal antisecte adopté

LE FIGARO 24/09/2009 | *La loi votée hier au Sénat vise à former plus de salariés peu qualifiés et de chômeurs.* L'objectif de cette loi - qui, examinée selon la procédure d'« urgence », doit encore faire l'objet d'une commission mixte pour harmoniser les versions de l'Assemblée et du Sénat - est avant tout de réorienter vers les salariés et chômeurs les moins qualifiés une partie des 5,7 milliards d'euros de fonds collectés chaque année dans les entreprises au titre de la formation. Soit 700.000 personnes de plus au total chaque année. C'était l'une des promesses exprimées début mars par Nicolas Sarkozy lors de sa présentation des grandes lignes de la loi... Les sénateurs ont enfin validé une mesure chère au secrétaire d'État à l'Emploi, Laurent Wauquiez, qui vise à doter le secteur de la formation d'un «arsenal antisecte» : interdiction aux personnes condamnées pour «escroquerie ou dérives sectaires» d'exercer des responsabilités dans des organismes, autorisation donnée aux préfets de ne pas enregistrer les centres dont le projet n'a pas de vocation professionnelle ou s'apparente en fait à une «pratique sectaire».

Le Sénat annule la disposition contestée bénéficiant aux sectes et protège la formation professionnelle

AFP 23/09/09 - Les sénateurs ont adopté mercredi un amendement annulant la disposition législative contestée qui aboutissait à interdire la dissolution de l'Eglise de scientologie, lors de l'examen du projet de loi sur la Formation professionnelle. L'amendement déposé par le président du groupe Union centriste, Nicolas About et la sénatrice centriste Anne-Marie Payet, adopté à l'unanimité, rétablit cette possibilité.

Il est couplé à un article du projet de loi introduit par l'Assemblée nationale et consacré à la lutte contre l'infiltration sectaire dans le secteur de la formation. Cet article prévoit notamment l'interdiction d'exercer une activité de formation pour toute personne condamnée pour activités sectaires et des mesures de contrôle du contenu des formations...

Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, s'est félicité de cet amendement, dénonçant "les dérives sectaires tolérées depuis trop d'années" et annonçant "une traque impitoyable contre les sectes" dans le secteur de la formation.

"Pour 2010 le principal enjeu sera de purger la formation professionnelle de ce

cancer des sectes", a-t-il lancé.

Police : création d'un groupe spécialisé/affaires "sectaires" au sein de l'OCRVP

Lutte contre les sectes : la police judiciaire se spécialise

LE MONDE | 19.09.09. La police innove en matière de lutte contre les sectes : six enquêteurs de police judiciaire (PJ) travaillent désormais à plein temps sur ces dossiers. Ce groupe spécialisé, chargé de centraliser les affaires importantes en matière d'infractions graves sur les problématiques sectaires, a été créé le 1er septembre au sein de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP)... Sur la table des policiers, volontaires, de l'OCRVP, figurent une dizaine de dossiers sur sept sectes. Deux d'entre eux concernent l'Eglise de scientologie : une Française, Martine Boubilil, qui affirme avoir été séquestrée en Italie, en 2008, et un suicide... Depuis 2007, l'Office avait déjà été saisi à plusieurs reprises de plaintes concernant les sectes avant de bâtir son projet d'un groupe spécialisé en piochant dans ses effectifs. A partir de 2008, à travers deux circulaires, l'ancienne ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, avait réclamé une initiative et appelé à ne pas baisser la garde sur le sujet. Jusqu'ici, les enquêtes liées aux sectes étaient essentiellement gérées par les services locaux de la PJ. La centralisation des affaires permettra de recouper les informations, y compris à l'échelon international lorsqu'elles dépassent le cadre des frontières, explique le commissaire divisionnaire Frédéric Malon, chef de l'OCRVP. "L'idée, ajoute-t-il, est aussi de faire appel à des psychologues et à des psychiatres pour mieux prendre en compte les phénomènes d'emprise mentale sur les victimes". S'agissant du volet financier, souvent très présent dans les affaires liées aux sectes, les six enquêteurs spécialisés pourront faire appel à d'autres services de police judiciaire. "On ne va pas se limiter à la partie criminelle", assure M. Malon.

FECRIS à l'ONU : beaucoup de travail en perspective

L'ONU a mis en échec la tentative d'infiltration des scientologues

SECTES | Une ONG accréditée devait servir de cheval de Troie pour un «sommets» organisé en sous-main par l'Eglise de scientologie.

La Tribune de Genève | 28.08.2009. L'Eglise de scientologie a bien essayé de passer les grilles du Palais des Nations, mais elle n'y est pas arrivée. Initialement, le 6e sommet annuel international des droits de l'homme devait se tenir à l'ONU. Ses organisateurs, Des jeunes pour les droits de l'homme et Village Suisse ONG, ont dû se rabattre sur les salons feutrés de l'Hôtel Intercontinental. La proximité de ces deux organisations avec l'Eglise de scientologie a fini par éveiller les soupçons, incitant l'ONU à ne pas prêter de salle de réunion. Des jeunes pour les droits de l'homme, dont les statuts ont été déposés en Suisse, est une émanation directe de l'organisation américaine Youth For Human Rights, connue pour être l'un des satellites de la scientologie. La Française Martine Rhein et le Belge Christian Mirre sont venus à Genève pour superviser l'organisation de la conférence qui s'ouvre aujourd'hui. Ils ne font pas mystère de leur appartenance à l'organisation fondée par Ron Hubbard, mais ils assurent qu'il n'y a aucun lien entre l'Eglise de scientologie et Des jeunes pour les droits de l'homme. Les liens avec l'ONG africaine Village Suisse ONG, qui a obtenu en 2008 un statut consultatif auprès d'Ecosoc, soulèvent plus d'interrogations. Si cette organisation installée à Lancy n'a historiquement aucun lien avec la scientologie, elle semble s'en être rapprochée. C'est elle qui a formulé une demande de salle auprès du

Palais des Nations pour y organiser le 6e Sommet international des droits de l'homme. En tant qu'ONG accréditée, elle a le droit de s'y réunir. Mais l'institution a préféré mettre son veto. Ce qui est relativement exceptionnel.

Une ONG connue. La tentative d'infiltration des scientologues était un peu trop voyante. Sur son site Internet, Village Suisse ONG offre un lien vers un autre site qui propose des formations sur le commerce et le développement à 570 francs la journée, dispensées par la représentante de l'Eglise de scientologie en Suisse romande. Laquelle figure depuis quelques mois parmi l'équipe qui anime l'ONG. Joint par téléphone, le fondateur de Village Suisse ONG, Adalbert Nougé, répond qu'il ne veut pas «entrer dans la polémique». Martine Rhein et Christian Mirre sont surpris des réactions. L'année dernière, ce sommet a pu se tenir au siège de l'ONU à New York sans que cela, disent-ils, ne soulève la moindre indignation. Ce qui n'est pas tout à fait exact. La seule différence, c'est qu'un Etat membre a intercédé à l'époque en leur faveur pour leur obtenir une salle de réunion.

Les antisectes vont siéger avec les ONG

Les portes du Palais des Nations ne se sont pas ouvertes pour les scientologues. En revanche, les associations antisectes, elles, ont reçu leur badge d'entrée. L'information est passée jusque-là inaperçue. Au cours de l'été, le Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc) a accordé le statut consultatif spécial à la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (Fecris). Une initiative qu'on doit à la présidente suisse de l'Association suisse de défense des familles et de l'individu (Adsfi) Danièle Muller-Tulli. La Fecris, regroupe plus de 50 associations dans 31 pays, principalement en Europe mais avec des correspondants dans d'autres continents. Elle lutte contre la prolifération des groupes aux dérives sectaires et totalitaires. Elle a déjà le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Depuis plusieurs années, des associations laïques dénoncent l'entrisme et le lobbying exercés par les sectes dans les enceintes onusiennes et européennes sous le couvert d'ONG. Prosectes et antisectes risquent maintenant de s'y opposer. Du côté de la Fecris, le seul mot d'ordre semble être: bas les masques! La tenue à Genève d'un Sommet des droits de l'homme sponsorisé par les scientologues ne surprend par Danièle Muller, qui dénonce depuis longtemps l'offensive européenne des scientologues. «Ce qui révolte un certain nombre de personnes jusque dans les enceintes onusiennes, c'est de voir comment l'Eglise de scientologie utilise la Déclaration universelle des droits de l'homme pour faire sa propre publicité», explique la présidente de l'Adsfi.

Sectes ONU : OPA sur l'Afrique. Jeune Afrique |N°2535 Du 9 au 15 août 2009 (Extrait). **Le rêve africain de Moon.** Il y a bien longtemps que Moon a ses entrées à l'ONU. Après avoir fait ses premières recettes sur le thème de la lutte contre le communisme, avec un temps le soutien de la CIA, le gourou d'origine coréenne a senti le vent tourner et a réorienté sa croisade vers la « paix universelle ». Il crée alors des dizaines d'ONG et la FPU est reconnue, à ce titre, comme partenaire de l'ONU. Moon obtient une tribune aux Nations unies. À Paris, le porte-parole de son Eglise de l'unification, Laurent Ladouce, travaille à l'élaboration d'un « rêve africain », « le rêve de l'Afrique de jouer un rôle accru dans le monde et le rêve de centaines de millions d'Africains de mener une vie meilleure ». Pour cela, il faudrait « faire ressortir la beauté de la personnalité africaine, ses valeurs fortes et universelles, qui feront que les gens auront envie d'aimer les Africains, de les avoir comme amis, comme partenaires ». Le texte est un salmigondis de réflexions à l'emporte-pièce, allant de la définition d'une « stratégie touristique panafricaine » à une « éthique africaine du capitalisme ».

La Cour européenne dit non aux signes religieux à l'école

05.08.2009. www.i.publprint.com. Les magistrats de la Cour européenne des droits de l'homme ont rejeté les requêtes de cinq familles dont les enfants avaient été exclus. Cette décision valide la position française

C'est la première fois qu'une instance européenne se prononce sur des litiges postérieurs à la loi interdisant le port de signes religieux dans les enceintes scolaires publiques. La Cour européenne des droits de l'homme vient de déclarer irrecevables les plaintes contre la France de cinq familles (Aktas, Bayrak, Gamaleddyn, Ghazal et Singh) sur des faits remontant à la première rentrée après le vote de la loi (voir ci-dessous). Elle renforce ainsi la position française concernant la laïcité.

A la rentrée 2004, les jeunes filles de confession musulmane s'étaient présentées en classe les cheveux couverts d'un voile ou d'un bonnet. Les garçons, de religion sikh portaient le « keski », une sorte de sous-turban. Les chefs d'établissement avaient alors jugé qu'il s'agissait de signes ostentatoires. Après quelques semaines, les conseils de discipline avaient exclu définitivement les élèves. Leurs familles ont depuis enchaîné les procédures auprès des tribunaux administratifs, et devant le Conseil d'Etat, pour certaines. Elles n'ont jamais obtenu gain de cause. Les parents et leurs avocats ont notamment invoqué des restrictions à la liberté religieuse ainsi que des discriminations.

La Cour européenne précise que l'interdiction de porter un signe d'appartenance religieuse représente effectivement une restriction à la liberté des élèves d'exprimer leur religion. Mais elle ajoute qu'il est parfois nécessaire d'assortir cette liberté de limitations propres à concilier les intérêts des différents groupes. Elle souligne que les exclusions ont été motivées par « des impératifs de protection des droits et libertés d'autrui et de l'ordre public » et non des « objections aux convictions religieuses ».

A l'appui de leur décision, les magistrats rappellent « l'esprit de compromis nécessaire de la part des individus pour sauvegarder les valeurs d'une société démocratique ». Ne souscrivant donc pas aux arguments des familles évoquant la discrimination, ils jugent enfin que la sanction n'est pas disproportionnée, « les élèves ayant eu la possibilité de poursuivre leur scolarité au sein d'établissements d'enseignement à distance ».

Ce verdict signe la fin des recours possibles de la part des parents. Maître Devers, avocat lyonnais de la famille Gamaleddyn, indique toutefois qu'il a l'intention de s'adresser au comité des droits de l'homme de l'ONU. « La Cour a jugé irrecevable notre demande sans examiner nos moyens de défense. Ce n'est pas rigoureux » juge-t-il.

En l'état, la décision conforte la loi française, plus sévère que les usages en cours de la plupart des pays européens. La grande majorité ne dispose pas de loi, et règle les problèmes au cas par cas comme la France avant que la loi soit votée...L'année précédente, une centaine de cas avaient été relevés. Dans le courant de l'année scolaire 2004-2005, une petite cinquantaine d'élèves ont été exclus. Par la suite, les litiges n'ont fait que diminuer. « Le contexte est apaisé » assure l'inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis, Daniel Auverlot. Responsable des services de l'Education nationale dans un département auparavant coutumier des litiges - notamment avec membres de la communauté sikh -, l'inspecteur affirme que les contentieux avec les élèves ont désormais disparu. Au centre national d'enseignement à distance, on estime que le nombre d'inscriptions motivées par l'interdiction d'afficher sa religion en classe est très faible. Enfin, le ministère de l'Education nationale ne relève plus aucun incident.

Revue de presse/nouvelles

Béatitudes

Saint-Broladre. Incendie suspect à la fabrique de cierges

LE TELEGRAMME 17 septembre 2009. Le feu s'est déclaré hier vers 2h et a totalement détruit le grand bâtiment de 300m² qui abritait la fabrique de cierges de Saint-Broladre (35). Hier soir, la cause du sinistre restait indéterminée. Accident ou acte criminel ? Rien ne permet de privilégier la seconde piste, si ce n'est que la « **Communauté des Béatitudes** »,

dont fait partie la «Maison de l'Enfant Jésus Roi d'Amour» où est exploitée la ciergerie, souffre d'une réputation sulfureuse, alimentée par des soupçons de manipulations et de mauvais traitements.

La communauté a été créée en 1973 par deux couples qui ont fondé la première «maison» à Montpellier. Elle a ensuite pris de l'ampleur, puisqu'elle compte aujourd'hui près de 80 implantations dans le monde, dont une quinzaine en France. Deux sont situées en Bretagne: Saint-Broladre et Iffendic (35). Constituée sous la forme d'association catholique de fidèles, elle réunit des prêtres, des religieuses, des célibataires et des couples mariés. Ses rites sont inspirés des traditions judaïques et certaines maisons abritent des centres de psychothérapie. Reconnue par l'Église en 2002, l'association a perdu l'an dernier son agrément pontifical. Motif avancé: la mixité, qui «pourrait générer la confusion et favoriser des liens affectifs désordonnés».

Enquête en Midi-Pyrénées

Déjà, des accusations avaient été portées contre des «maisons» installées en Midi-Pyrénées. Une plainte pour abus de faiblesse avait été classée sans suite. D'autres témoignages ont suivi, faisant état d'«infantilisation» des membres, de manipulation mentale, de mauvais traitements, d'abus sexuels et de suicides d'adolescents. L'affaire est remontée à la Miviludes (*), qui a alerté le préfet concerné. Une enquête judiciaire est en cours et des investigations sont menées dans les antennes de la communauté, même celles qui n'ont fait l'objet d'aucune mise en cause, comme celle de Saint-Broladre qui est d'une totale discrétion et n'a jamais fait parler d'elle.

Eglise universelle du royaume de Dieu

Le règne universel des escrocs de Dieu. LE MONDE 02.09.09. Un diplôme. Un beau diplôme doré portant la signature du "Seigneur Jésus-Christ". C'est tout ce qui reste à Edson Luiz de Melo, après treize ans d'appartenance à l'Eglise universelle du royaume de Dieu, la plus puissante église évangélique du Brésil.

La citation qui orne le parchemin s'ouvre sur un verset biblique, judicieusement choisi, du Livre de Malachie : "Apportez intégralement la dîme au trésor, pour qu'il y ait de la nourriture chez moi. Et mettez-moi à l'épreuve pour voir si je n'ouvrirai pas en votre faveur les écluses du ciel et ne répandrai pas en votre faveur la bénédiction en surabondance."

Béni, Edson l'a été, surabondamment, par les pasteurs de "l'Universelle". Mais il n'a jamais vu s'ouvrir pour lui les écluses du ciel. Que de dîmes a-t-il pourtant apportées au trésor de Dieu ! Sans cesse, de plus en plus, et sous toutes les formes : l'essentiel de son salaire - et jusqu'au treizième mois, des chèques antidatés, des Ticket Restaurant, des titres de transport, le produit de la vente d'un terrain.

Cette folle prodigalité n'a pas suffi pour que l'Eglise, comme elle l'avait promis, le guérisse de la dépression qui le rongait de longue date. Aujourd'hui jeune retraité - à 45 ans -, Edson se retrouve, dit-il, "avec (son) angoisse et (sa) tristesse" et "beaucoup de dettes". Il a tout de même un motif de satisfaction : un tribunal de Belo Horizonte, la capitale de l'Etat du Minas Gerais, où il vit avec sa mère, a condamné l'Eglise à le dédommager partiellement.

Le 11 août, le parquet de l'Etat de Sao Paulo a inculpé le fondateur et patron de l'Eglise, l'"évêque" Edir Macedo, 64 ans, et neuf autres dirigeants, dont trois "évêques". Ils sont accusés d'association de malfaiteurs et de blanchiment d'argent. Dans le sud du pays, Macedo devra répondre de plusieurs autres crimes : tromperie idéologique, usage de faux documents, recours à des hommes de paille, qu'on appelle joliment au Brésil des "oranges".

Les chefs de "l'Universelle" avaient instauré un mécanisme assez simple. Les dons de ses ouailles étaient envoyés vers les comptes de sociétés fictives basées dans des paradis fiscaux. De là, l'argent revenait, blanchi, au Brésil, sous forme de prêts accordés à des amis d'Edir Macedo. Ce pactole ne quittait pas les mains de l'Eglise tout en échappant au fisc.

La Constitution brésilienne, très protectrice de la liberté de religion, exempte les Eglises de tout impôt, à condition que l'argent reçu finance des activités non lucratives : entretien et construction des lieux de culte, dépenses de fonctionnement, propagation des œuvres sociales. "L'Universelle" agit sur une tout autre échelle. Exploitant avec cynisme, et souvent cruauté, la ferveur naïve des fidèles, ses animateurs ont édifié un véritable empire de la foi présent dans 172 pays.

Avant de fonder son Eglise, en 1977, puis de s'auto consacrer "évêque", Edir Macedo travaillait à la loterie de l'Etat de Rio.

Le fisc estime sa fortune à 2 milliards de dollars. Il possède notamment près de Sao Paulo une immense maison, style chalet alpin - 18 suites sur 4 000 m² - et deux luxueux appartements à Miami. Il détient 90 % du capital de la chaîne de télévision Record, bastion des tribuns évangélistes, et sa femme les 10 % restants.

On n'en finirait pas d'inventorier les biens de son Eglise : 24 chaînes de TV, 42 stations de radio, 2 quotidiens, 2 maisons d'édition, une agence de tourisme, une agence immobilière, une compagnie d'assurances, une entreprise de taxi aérien et plus de 600 véhicules en tous genres. "L'Universelle" dispose de 4 748 temples au Brésil, où prient 8 millions de fidèles. Des lieux de culte confortables et modernes, souvent gigantesques, qu'abritent parfois de majestueuses façades néogothiques.

Edir Macado rejette les accusations de la justice. Dans un texte distribué à ses ouailles, il les exhorte à "former un front des affligés" pour "prier, jeûner et mériter les promesses de Dieu". Dans l'un des plus grands temples de Sao Paulo, l'autre semaine, l'"évêque" Wagner Negrao appelait les fidèles à riposter au "diable désespéré qui nous persécute et crie parce que nous piétinons sa tête" en exprimant, "avec rage", leur générosité, "au nom de Jésus". A la fin de l'office, ce jour-là, la quête fut particulièrement fructueuse.

La famille Ave Maria de l'enfant Jésus

Assoc religieuse en Corse (La Famille Ave Maria de l'Enfant Jésus) - Enquête pour escroquerie et abus de faiblesse. www.leparisien.fr - 30 07 09. L'association La famille Ave Maria de l'enfant Jésus, implantée à Vescovato en Corse, est soupçonnée d'avoir abusé de la confiance de plusieurs fidèles pour leur soutirer de l'argent.

Elle dit être la « Messagère de la Vierge Marie » et « porter les stigmates du Christ ». De toute l'Europe, les fidèles accourent ou se connectent sur son site Internet. Cette ancienne aide-soignante d'une maison de retraite de Bastia (Haute-Corse) dirige dans le village de Vescovato une curieuse association religieuse : La famille Ave Maria de l'enfant Jésus. Cette communauté fait l'objet depuis plusieurs semaines d'une enquête préliminaire du parquet de Bastia qui soupçonne des abus de faiblesse, des abus de confiance et des escroqueries. La police judiciaire de Bastia multiplie les enquêtes, tout comme l'administration fiscale. **L'évêché de Corse, lui, condamne fermement les pratiques de l'Ave Maria et met en garde les croyants...** La Messagère, qui porte un voile blanc et un habit religieux immaculé avec un portrait de la vierge en plastron, s'appelle en fait Agnès Mignoni. **Agée de 46 ans, elle affirme avoir divorcé sur ordre de la Vierge pour se consacrer à la religion.** Plus prosaïquement, son mari a obtenu la garde de ses enfants. Sur le site de l'association, Agnès assure avoir « **une première apparition le 23 juin 1986** », alors qu'elle faisait des études d'infirmière. En mars 1990, la Vierge lui aurait montré « une croix glorieuse » surgissant au pied d'un rosier enflammé. Depuis, Agnès Mignoni a été licenciée de la maison de retraite où elle travaillait après avoir fait part de ses visions. « Nous sommes face à une organisation religieuse à risques. Il existe une forte personnalisation autour de cette femme. Cela peut s'apparenter à un risque de dérive sectaire », prévient Jean-Jacques Fagni, le procureur de Bastia, qui note par ailleurs que l'association évoque sans cesse son « besoin d'espèces sonnantes et trébuchantes ». Des appels de fonds qui ont conduit un homme originaire de Clermont-Ferrand à porter plainte pour abus de faiblesse. Son épouse fascinée par la Messagère avait vidé le compte familial de 12 000 €. De son côté, l'évêché de Corse a pris des mesures dès 2002 pour « demander

la fermeture du site Internet ». En vain. « Agnès Mignoni revendiquait faussement le soutien de certains prêtres qui n'ont pas le droit d'exercer », explique Stéphane Sclavo, le secrétaire particulier de Mgr Jean-Luc Brunin, évêque de Corse, avant d'assurer que « cette organisation ne bénéficie d'aucun soutien de l'église catholique de Corse ». **Pas de soutien non plus du Vatican comme certaines lettres figurant sur le site pourraient le laisser entendre.** Celles-ci ne sont en réalité que des réponses de politesse. L'association a également revendiqué le soutien du cardinal archevêque de Lyon, Philippe Barbarin, dont les services démentent « tout lien ». Lors de la semaine de la Vierge en Corse, au mois de septembre, Agnès Mignoni loue un appartement dans le village de Pancheraccia où, allongée sur un lit, crucifix en main, elle montre aux pèlerins les prétendus stigmates de sang du Christ.

L'obsession de la Messagère à imiter la Vierge Marie mais surtout à se mettre en scène aussi souvent que possible avec un poupon en celluloïd dans les bras inquiète l'autorité judiciaire. Celle-ci redoute qu'un couple fragile psychologiquement et fasciné par cette communauté ne lui donne ou prête un enfant. L'occasion pour Agnès - "Marie" Mignoni de ressembler en tout point à ces images pieuses diffusées sur son site internet où la Vierge veille avec bienveillance sur son fils. Sur sa page de son site MySpace elle pose d'ailleurs tout de blanc vêtue avec un bébé emmailloté dans les bras. Le projet de l'association de rechercher une vaste propriété en Corse où tous ses membres pourraient vivre ensemble renforce aussi cette inquiétude. Un risque également signalé par d'anciens adeptes.

Enquête judiciaire préliminaire sur une association religieuse

Corsematin.com 31.07.2009. Une enquête judiciaire préliminaire a été confiée par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bastia à la police judiciaire concernant les activités d'une association religieuse intitulée Famille Ave Maria de l'enfant Jésus et implantée à Vescovato. Suite à la plainte d'un habitant de Clermont-Ferrand dont l'épouse aurait versé 12 000 euros à cette association, une enquête a été ouverte pour « abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse d'une personne vulnérable ou d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant d'une manipulation mentale ». Sur son site, la messagère fait état de soutiens des autorités ecclésiastiques locales et du Vatican. Ce qui a été formellement démenti par l'Évêché d'Ajaccio lequel avait d'ailleurs demandé, « pour cette raison, la fermeture de ce site. »

Sans porter de jugement sur le contenu des activités de cette association, le diocèse a indiqué, hier, que « l'église catholique de Corse et l'Église universelle n'ont jamais eu et n'ont aucun lien avec « Famille Ave Maria de l'enfant Jésus ». Il n'y a jamais eu non plus de reconnaissance officielle de cette association, de ses activités et des apparitions dont elle fait état, et encore moins de soutiens. ». Plusieurs diocèses du Continent et congrégations religieuses se seraient également plaints de cette association.

Raël

Restaurer la féminité

Jeune Afrique 08/08/2009. Un bâtiment de 2000 m², situé sur la route de Banfora, est l'une des premières réalisations concrètes du mouvement raëlien. Pour un investissement de 150 millions de F CFA, assuré par la fondation raëlienne, ce centre médical baptisé Clitoraid devrait permettre de restaurer le clitoris de femmes victimes de l'excision...Quelques 200 femmes, raéliennes ou non, sont déjà inscrites sur les listes d'attente de la « clinique du Plaisir » pour se faire restaurer le clitoris selon la technique d'étirement mise au point par le chirurgien urologue français Pierre Foldès. Ce dernier a rejeté tout lien avec Clitoraid, qui le citait dans ses brochures. L'épanouissement sexuel est au cœur de la doctrine raëlienne. « L'éveil de l'esprit passe par l'éveil du corps », professe le gourou, qui organise

régulièrement des stages de « méditation sensuelle » au cours desquels ses adeptes pratiquent une sexualité très libérée et affranchie de tous les dogmes pudibonds des autres religions. Pour Raël, le sexe n'a pas à terme de fonction reproductive, assurée prochainement par le clonage, mais sert au plaisir, nécessaire au cerveau pour qu'il puisse recevoir les messages des Elohim. Le projet de Clitoraid « a été présenté par une association sous la forme d'un hôpital généraliste normal », explique le ministre de la Santé, Seydou Bouda, interrogé par *Jeune Afrique*. « Lorsque de telles propositions permettent d'élargir le potentiel sanitaire, on ne fait pas les difficiles [...]. Nous aurons un œil vigilant et nous fermerons l'établissement à la moindre dérive », assure le ministre. Mais la dérive est peut-être déjà amorcée; avec la campagne de collecte mondiale pour financer la clinique, Raël a déjà commencé sa principale quête: celle de l'argent. Un compte est ouvert pour le projet de Bobo à... Las Vegas.

Pierre Foldes : « J'envisage une action en justice contre les Raéliens »

Dans un entretien exclusif à *Jeuneafrique.com*, le chirurgien Français Pierre Foldes dénonce la récupération médiatique exercée par le mouvement raëlien sur la technique opératoire qu'il a inventée. Celle-ci permet aux femmes excisées de retrouver en partie leur intégrité physique.

C'est au Burkina Faso, il y a trente ans, que des patientes ont demandé au docteur Pierre Foldes s'il pouvait les aider à retrouver ce qu'elles avaient perdu lors de leur excision... Il a finalement mis au point une technique... Aujourd'hui, le Dr Foldes a opéré gracieusement quelque 3 000 femmes en Afrique et en France, son pays de résidence... Si le Dr Foldes se réjouit de l'engouement suscité par son invention, il déplore en revanche certaines dérives, dont celle du mouvement raëlien. Considéré comme une secte en France, ce groupe construit actuellement au Burkina Faso une « clinique » afin d'opérer gratuitement les femmes excisées en s'inspirant de l'intervention du médecin. Une publicité dont ce dernier se serait bien passé.

Dr Pierre Foldes : Ce n'est pas aux Raéliens de prendre une telle initiative. L'influence religieuse ou sectaire est néfaste, surtout sur le sujet des mutilations.

Vous ne seriez donc pas prêt à opérer pour les Raéliens ? C'est hors de question et je ne les soutiendrai en aucune façon. Ils ne m'ont d'ailleurs rien demandé. Les Raéliens n'ont jamais pris contact avec moi et s'ils l'avaient fait je n'aurais donné aucune suite. Mon engagement pour la santé des femmes est total et bénévole. Ces tentatives de récupération iniques ne servent en rien la cause des femmes excisées, déjà victimes d'un système qui ne les respecte pas... Une Américaine qui exerce à Denver, dans le Colorado, est venue me voir opérer à deux reprises. Lorsque je lui ai demandé si elle était raëlienne, elle m'a dit qu'elle connaissait le mouvement mais qu'elle n'en faisait pas partie. Plus tard, quand elle m'a invité aux Etats-Unis, j'ai appris que mon déplacement serait peut-être pris en charge par les Raéliens. J'ai décliné l'offre car je ne voulais rien leur devoir.

Vous êtes souvent cité comme la référence scientifique ayant inspiré ce projet de clinique. Cela vous porte-t-il préjudice ? Cela me porte un préjudice réel. Je leur ai demandé de nombreuses fois de ne pas citer mon nom et de ne pas se servir de mon image. J'envisage maintenant une action en justice. L'association belge Intact, qui lutte contre l'excision, m'a proposé une assistance juridique pour me protéger.

Pour un point complet, retrouvez notre enquête sur les « Sectes en Afrique » dans l'édition de Jeune Afrique à paraître, n°2535 du 9 au 15 août 2009.

Reiki

Voici un courriel reçu par un membre du GEMPPI, émanant d'un centre de Reiki très influent en France et connu pour s'infiltrer dans les hôpitaux

Le Reiki est un rituel de guérison magique, dont la « formation » en quelques week-ends au niveau de « Maître » est vendue entre 2500 et 3000 € en moyenne, à de rares exceptions près (Voir le bulletin n°43 du GEMPPI).

Le message de « Nita » se passe de commentaire, voyez vous-mêmes :

Message du 18/09/09 - 16:51 - De : "Nita"

Chers Amis,

Vous êtes certainement au courant de la situation concernant la grippe A, de tous les mails qui circulent et des informations relatives à tout ce qui se fait et tout ce qui ne se fait pas. Par ce mail, je ne vous apporterai pas plus d'information. Je vous l'envoie pour faire appel à vous tous : que vous soyez initié au Reiki ou pas et quel que soit le degré Reiki que vous ayez, je vous invite à unir nos forces au niveau énergétique/subtil et commencer déjà à faire du Reiki à distance en utilisant les deux affirmations/intentions suivantes.

Si vous n'êtes pas initié au Reiki II, utilisez ces phrases comme des affirmations ou des prières. Chaque pensée positive est importante, quelle que soit la façon de l'exprimer ! Commencez déjà et faites-le aussi longtemps que vous pensez que c'est nécessaire. Peut-être ferons nous la différence ! Il est important de travailler avec chaque phrase séparément et ne pas les mélanger. S'agissant de messages différents, c'est de cette façon qu'ils seront réellement efficaces. Si vous voulez, vous pouvez faire suivre ce mail à votre carnet d'adresses, dans toutes les langues que vous connaissez... De même, des amis de l'Amérique du Sud feront pareil et notre geste prendra une envergure mondiale. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que plus nous sommes nombreux, plus l'énergie est grande puisque l'énergie ne s'additionne pas, elle se multiplie d'une façon exponentielle. Merci pour votre aide !

Nous sommes tous parfaitement invulnérables face au virus de la grippe A, pour le plus grand bien de tout le monde et en harmonie avec l'Univers. Nous sommes tous parfaitement sereins et en paix par rapport à l'éventualité d'une grippe, pour le plus grand bien de tout le monde et en harmonie avec l'Univers.*

Scientologie

JOHN TRAVOLTA: "Oui, mon fils était autiste"

bb-buzz.com 01.10.09. Le procès concernant la mort du fils de John Travolta se poursuit aux Bahamas. L'acteur et sa femme Kelly Preston sont retournés sur l'île pour la première fois depuis le décès de Jett d'une crise cardiaque, en janvier dernier. La star de Hairspray a commencé à témoigner à la barre, pour raconter les derniers moments de son fils et la tentative d'extorsion dont il a été victime. Et pour la première fois, John Travolta a reconnu que son fils souffrait d'autisme, après avoir nié pendant de nombreuses années.

"Il était autiste et pouvait faire des crises d'épilepsie 5 à 10 fois par jour, a-t-il déclaré. Ces crises duraient entre 45 secondes et une minute et il pouvait ensuite dormir pendant douze heures".

Longtemps, l'acteur, fidèle adepte de l'église de Scientologie, a assuré que Jett souffrait de la maladie de Kawasaki, une cardiopathie infantile qui endommage les artères et qui peut provoquer des complications cardiaques et des infarctus. En effet, **La Scientologie ne reconnaît pas l'autisme et considère que les enfants peuvent s'auto-soigner au sein de l'enseignement religieux.**

En prononçant ces déclarations au tribunal, John Travolta serait-il en train de se désolidariser de la Secte des stars?

Le verdict n'est pas attendu avant plusieurs semaines.

Travolta quitterait la SCIENTOLOGIE ?

NB : Travolta qui se remet difficilement du décès de son fils serait-il sur le point de quitter la Scientologie, au risque de ruiner sa carrière ? C'est ce qu'affirme le DAILY MAIL dans un article du 25 juillet, information reprise par la presse People française.

L'info a toutefois été démentie ce 28 juillet par l'attaché de presse de la star.

GALA : 27 juillet 2009. Le Dailymail avance que John Travolta serait excédé par la pression imposée par quelques responsables de la secte afin de l'entraîner avec quelques autres membres de la sa famille à répondre aux questions portant sur les "influences négatives qui auraient pu contribuer à la tragédie". Le même journal rapportant que des amis de John Travolta imaginent qu'"il regrette maintenant profondément d'avoir adhéré si strictement aux recommandations de ce culte sur le traitement médical de son fils." Mais, de l'avis de certains témoins interrogés par le Dailymail, comme le spécialiste de l'Eglise de Scientologie Rick Ross, ce sera "très difficile pour John Travolta, à son niveau (dans la hiérarchie de l'Eglise, NDR), de s'extirper de la Scientologie (...) parce qu'elle détient des dossiers sur ses membres célèbres recelant des informations personnelles embarrassantes." En ce qui concerne John Travolta, un des responsables de la police interne à la secte américaine avait allégué que la "religion" de Ron Hubbard avait "soigné" (sic) John Travolta de ses tendances homosexuelles. Si tel est l'instrument de pression utilisé contre Travolta (qui aurait de quoi ruiner sa carrière?) rien ne dit qu'il cèdera. Car il faut se méfier de celui qui n'a peut-être pas tout perdu. Mais trop pour connaître la peur. *Jean-Frédéric Tronche (LIRE l'article de référence paru dans le DAILY MAIL – du - 25 juillet 2009 "Is John Travolta cracking up? It's not just grief - and guilt - over his dead son that are tearing the actor apart")*

JOHN TRAVOLTA : LA PEUR OU LA FOI

PARIS MATCH. COM / 28 juillet 2009. John Travolta, a démenti, par la voix de son porte-parole, vouloir quitter l'église de Scientologie, dont il est un membre fervent et un représentant zélé. Selon un expert, cité par le Daily Mail, l'église exerce un chantage sur les stars pour qu'elles ne quittent pas le navire (...)

Rick Ross mettait également en avant la capacité de nuisance de l'église. «La Scientologie a prouvé dans le passé son penchant à sortir des informations pour embarrasser les gens qui souhaitent quitter l'église (...) Quand des célébrités le font, elles le font discrètement, en prenant bien soin de se taire». En l'occurrence, John Travolta pourrait être retenu par la peur que les patrons de l'église ne viennent confirmer une rumeur de longue date, selon laquelle la Scientologie aurait «guéri» le comédien de son homosexualité. Mais une telle révélation ruinerait-elle pour autant la carrière d'un acteur reconnu et apprécié dans le monde entier? En infirmant les propos du Daily Mail, et en réaffirmant son attachement à la Scientologie, John Travolta va sûrement relancer les rumeurs: la peur ou la foi?

Témoins de Jéhovah

Refus des transfusions, croyance en la fin du monde : ces pratiques qui posent question

LE MONDE | Stéphanie Le Bars. 30.07.09. Les Témoins de Jéhovah appellent cela des préjugés. Soupçons et accusations à l'encontre du mouvement sont récurrents.

Le sang. Le refus absolu de la transfusion sanguine, par respect "*pour le sang sacré*", suscite l'incompréhension d'une partie de l'opinion. Si, pour un enfant, le corps médical a toujours le dernier mot, un adulte peut refuser la transfusion, au risque de mourir. Des alternatives médicales, en partie développées pour satisfaire aux croyances des 7 millions de Témoins à travers le monde, existent. S'appuyant sur une étude réalisée aux Pays-Bas de 1983 à 2006, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) assure que "*la mortalité des femmes Témoins de Jéhovah après un accouchement suite à une hémorragie est 130 fois plus élevée* " que pour les autres. "*Une*

extrapolation hasardeuse", pour la Fédération des Témoins, qui assure qu'il n'y a eu "qu'un seul décès de ce cas en dix ans, aux Pays-Bas".

La pédophilie. Dans les années 1990, sont aussi apparues des accusations concernant la non-dénonciation d'affaires de pédophilie par les "comités d'anciens"... *"Depuis 1994, précise M. Canonici, on rappelle régulièrement aux 9 000 anciens leurs obligations légales. Ces "comités de discipline religieuse" traitent principalement d'affaires d'adultère."*

Le fisc. Un contentieux oppose l'Etat aux Témoins à la suite d'un contrôle fiscal dont l'enjeu équivaut aujourd'hui à 60 millions d'euros. Faute de compromis, l'affaire est entre les mains de la Cour européenne des droits de l'homme. Les Témoins, dont la plupart des associations locales, bénéficient d'un statut d'associations culturelles au régime fiscal particulier, jugent ce dossier *"attentatoire à la liberté religieuse"*.

La fin du monde. La Miviludes considère les croyances des Témoins comme préoccupantes : *"Leur conviction de l'imminence de l'effondrement du monde peut être anxiogène et entraîner des attitudes extrêmes, voire autodestructrices"*, juge son président, Georges Fenech. *"Le fait qu'ils ne fêtent ni Noël ni les anniversaires et qu'ils présentent le monde extérieur comme perfide peut entraîner une marginalisation des enfants"*, estime la Miviludes, qui s'inquiète aussi des ruptures au sein des familles entre Témoins et non-Témoins.

SECTES : 3 QUESTIONS À Henri de cordes

La Libre Belgique 23/07/2009.

Président du Centre (belge) d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles.

Après le rapport de la commission d'enquête parlementaire de 1997 et ses suivis légaux et pratiques, peut-on toujours considérer les Témoins comme une secte ?

Le terme "secte" étant devenu péjoratif, on parle depuis 2006 de groupe à pratiques et à dérives sectaires, où l'on se situe par rapport à des comportements à risques en fonction de l'âge, de l'état de santé, de la fragilité personnelle. Elles sont toujours bien présentes : depuis que notre centre existe, soit depuis 10 ans, nous continuons à recevoir des demandes d'informations de manière récurrente et constante.

Avec, parmi celles-ci, un grand nombre de questions autour de l'abus sexuel sur les enfants...

Il y a en fait une controverse sur la cohérence entre les règles internes et externes des Témoins par rapport à cette question. Sur base de ce que la Watchtower nous déclare, on peut se demander dans quelle mesure les enfants sont protégés contre les délits sexuels. En effet, la WS donne une liste de pédophiles condamnés ou reconnus coupables, mais cela, sur base d'un ou de deux témoins internes. Il y a donc déjà une appréciation des faits selon ce qu'ils appellent la loi de César; en outre, il y a une exception gênante : un servant ministériel, comme ils appellent leur "ministre du culte", qui mène une vie exemplaire après avoir reconnu son péché sera couvert. Nous nous demandons dès lors si ces directives protègent les enfants ou plutôt la "pureté", comme ils disent, de leur organisation.

Depuis 1997 et tout ce qui a suivi, peut-on parler d'une évolution positive en Belgique pour ce qui est des Témoins de Jéhovah ?

Je ne parlerai en tout cas pas d'une ouverture à la société. On assiste, au contraire, à une évolution inverse qui devrait faire réfléchir. Quand on examine par exemple la loi sur les droits des patients, l'on se rend compte que le législateur a fini par rencontrer le droit de refuser une transfusion sanguine. Une évolution qui n'est cependant ni unique, ni récente, si l'on veut bien se rappeler comment on en est arrivé aussi à admettre un certain refus du service militaire.

A LIRE

« Les Marchands d'âmes ». Enquête au cœur des Béatitudes. Pascal Michelena

Editions Golias 2007

Les thérapies chrétiennes en question. Un livre pointant des dérives sectaires dans des communautés charismatiques catholiques

« Ils ne m'ont pas sauvé la vie », par Antoine GUELAUD

(Editions du Toucan) - septembre 2009

L'histoire d'une victime du Dr Guéniot (mouvement du Graal)

Un ouvrage, remarquablement écrit, qui raconte (à la première personne) l'histoire d'Evelyne Marsaleix, victime des dérives des Drs GUENIOT (Mouvement du Graal) et SAINT OMER. Tout est dit des mécanismes de l'emprise, de l'engrenage infernal qui mène ici jusqu'à la mort, du calvaire et de la culpabilité de la victime et de ses proches, de la perversité de ces "sectateurs zélés" en blouse blanche "porteurs d'une extravagante certitude mystique et irrationnelle (...)".

Présentation de l'éditeur

« Je suis morte dans ma trente-deuxième année, le 30 janvier 1997. Pourtant, je me sens plus vivante que jamais ! J'ai voulu vous raconter mon histoire. Une histoire vraie, digne d'un roman criminel. **Je m'appelle Evelyne M. Le destin a mis sur ma route des médecins, adeptes d'une secte guérisseuse. Je ne m'en suis jamais relevée : un cancer du sein m'a emportée en quelques mois.** Ce livre est l'histoire d'un combat. Hélas, je suis allée jusqu'au bout, jusqu'à la mort. J'ai envie d'ouvrir les yeux de ceux qui sont encore vivants. Les nouvelles sectes avancent masquées. Chacun d'entre vous peut se laisser entraîner ! »

Biographie de l'auteur

Antoine Guélaud est jeune journaliste au magazine Le Droit de savoir lorsqu'il rencontre Evelyne peu avant sa mort. Après des années d'enquête et de procès, l'auteur nous plonge au cœur d'un fait divers dont l'issue finale vient seulement d'être connue, et nous livre son récit de ce qui est désormais classé comme l'« affaire M. ». Antoine Guélaud est directeur adjoint de la rédaction de TF1.

« Les écrans face à l'innocence », de Michel Poulaert

Préface de Jacky Cordonnier

Ed. Carbonnier-Quillateau 2009

Michel Poulaert. Président de l'association « AJ ». Master coach, pédagogue et conférencier spécialiste de l'influence des médias sur le comportement et du satanisme contemporain.

« Voyage au cœur de la scientologie », d'Alain Stoffen

Entre les griffes de la scientologie

Presse : Le Devoir (Belgique) - 1 et 02 août 2009. Dans un témoignage troublant intitulé Voyage au cœur de la scientologie (Privé, 2009), le musicien d'origine belge Alain Stoffen raconte comment il est tombé, alors qu'il vivait en France dans les années 1980, sous l'emprise de cette organisation. Attiré là par un ami qui ne lui voulait, bien sûr, que du bien et motivé par l'idée d'imiter son idole, le pianiste de jazz et scientologue Chick Corea, Stoffen s'est inscrit à quelques cours dispensés par cette secte. La suite est une histoire d'horreur vécue sur le mode de la servitude plus ou moins volontaire. Stoffen parle de manipulations, de mensonges et d'intimidations qui l'ont mené à la ruine financière et psychologique. D'une écriture un peu lourde, ce témoignage fait néanmoins frémir.

ANNONCES

Conférence : La ligue des Droits de l'Homme Marseille-Centre invite le président du GEMPPPI à parler « Des sectes qui n'en ont pas l'air » le jeudi 29 octobre à 19h30 – 15, rue Grignan 13001 Marseille

La conférence sera suivie d'un débat et d'une collation. Entrée libre, mais il est préférable de s'inscrire pour être sûr d'avoir de la place (06 76 01 94 95 ou gemppi@wanadoo.fr)

Les actes du colloque national « Médecines parallèles et risques sectaires » seront publiés dans le prochain bulletin du GEMPPPI en janvier 2010

Ce colloque s'est déroulé le 3 octobre 2009 et a été organisé par le GEMPPPI, en partenariat avec l'Espace Ethique Méditerranéen, l'AP-HM, le CEREM (2), et l'UDAF et avec le soutien du Conseil Général des Bouches du Rhône, à l'hôpital de La Timone - Marseille

Avec Françoise Chalmeau, conseillère santé à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes),

Pierre LE COZ, philosophe, vice-président du Comité National d'Ethique

Marcel RUFO, pédopsychiatre, chef de service de l'unité de soins pour adolescents « Arthur »

Richard MONVOISIN de l'Observatoire zététique, qui est intervenu sur les dérives autour de la physique quantique (médecine quantique, etc.)

Ci-après, résumé de Jacques Richard (Ex président de la FECRIS)

Objectif : sensibiliser les participants aux dérives sectaires et pseudo-scientifiques sévissant dans le domaine de la santé, et en expliquer les mécanismes.

L'assistance était de l'ordre de 300 personnes représentant pour la plupart des associations ou administrations concernées.

Après le mots de bienvenue de Didier Pachoud, président du GEMPPI ,

M. Belaigue, directeur de la recherche de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille a fait les constats suivants :

Premier constat : le public se montre en demande impérieuse de médecines parallèles, l'échec thérapeutique et la fatalité étant de plus en plus mal acceptés.

Second constat : le monde des médecines parallèles est peu ou mal connu, et n'est pas à rejeter systématiquement ; mais il a un vocabulaire particulier, propre à embrouiller. La recherche sur simple Internet oriente vers 14 branches.

Troisième constat : certaines des techniques proposées s'opposent frontalement à la médecine classique, ou sont liées au monde des 'gourous'. Ces techniques sont utilisées aussi par des personnels de santé.

Conclusion : la vigilance en est d'autant plus requise. Il est urgent devant des dérives insuffisamment connues de sensibiliser les personnels et le public.

Intervention de Madame Françoise Chalmeau, conseillère santé de M. Georges Fenech, président de la MIVILUDES, empêché au dernier moment. Evoquant la récente et étonnante fausse route législative concernant la suppression possible de la peine de dissolution pour des organisations reconnues juridiquement pour leurs dérives, Mme Chalmeau affirme que cette possibilité va être rétablie dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle. Elle insiste sur l'importance des interventions de la MIVILUDES au plan de l'Europe et de l'ONU, étant donné l'envahissement par des pseudo-thérapeutes. Elle tient à signaler le livre « Ils m'ont sauvé la vie » d'Antoine Guelaud, directeur adjoint de TF1, (Ed. Toucan), où sont évoquées des victimes d'un monde désincarné'. Nous assistons, dit-elle, à une banalisation de l'offre non-conventionnelle, y compris par des médecins. Au Ministère de la Santé et de sa Direction générale, une « *Section d'appui technique* » a été mise en fonction par l'arrêté de février 2009, chargée de recenser et d'évaluer quelque 300 pratiques et groupes identifiables actuels, ceci à partir d'échantillons de patients. Exemple : des jeûnes stricts sous prétexte de purification, même en cas de cancer. Les caractéristiques générales des groupes étudiés comportent : la prétention à agir sur la globalité de l'individu, le jeu sur l'émotionnel, la critique particulièrement inquiétante de l'environnement, les conflits enfouis, voire le rôle des ancêtres, des bizarreries comme la « déprogrammation cellulaire », la dissimulation de ce à quoi on devra se soumettre, et, bien entendu l'achat de prestations sur ce marché.

Mme Chalmeau évoque aussi la « complémentarité », où l'on brouille les données entre toutes les méthodes, médicales, para médicales et religieuses sous prétexte « d'entrer dans l'essence-même de la religion ». Il y aurait en France 17.000 psychothérapeutes connus, mais le double d'après l'INSEE, dans une corporation très hétérogène. On y trouverait 20% de médecins et psychiatres, 20% de psychologues et psychanalystes, et 40% de « tout-venant non encadré », proposant des accompagnements. Une réécriture de la loi Accoyer a été votée dans un climat très conflictuel en juillet dernier, et le décret d'application devrait paraître prochainement qui fixera les conditions d'encadrement prévoyant des listes dans les préfectures, tenant compte de la validité des expériences. L'oratrice évoque, quant à la nécessité de la prévention, le cas jugé à Quimper, où le régime alimentaire d'une mère, en rapport avec la kinésiologie a perdu un enfant de 15 mois, qui lors du décès en paraissait quatre.

Intervention du Pr. Pierre Le Coz, philosophe, Vice-président du Comité National d'Éthique. 1^{er} élément de contexte : Les sociétés individualistes, promeuvent l'écoute de soi, à la différence des sociétés holistes, qui, elles, majorent l'importance du groupe par rapport à l'individu. Le revers, c'est la solitude et le choix culpabilisant pour sa propre vie et

pour le sens à lui donner. « Nous sommes condamnés à être libres », a écrit Sartre. D'où la dépression d'une société où chacun est responsable.

2^{ème} élément de contexte : celui de la deshumanisation de la médecine. « On » s'occupe de mon trouble, et ce « on » a des connaissances de plus en plus sujettes à devoir être remises en cause. Les soi-disant NMR (nouveaux mouvements religieux) s'engouffrent dans la brèche ouverte par le 'chacun pour soi'. Pour cela elles offrent du '*fraternel*'. La secte se pare aussi de la valeur 'nouveau', dans cette société de la postmodernité, celle du relativisme caractéristique de notre temps.

3^{ème} élément : l'hédonisme ambiant, la recherche du plaisir. « Ce qui est vrai, c'est ce qui me fait du bien ». Fatigués des conceptions judéo-chrétiennes et de leurs vérités révélées, on essaie de l'orientalisme, des états modifiés de la conscience. On choisit son maître, son gourou. C'est le temps des self-religions, à la recherche de ses propres ressources inexplorées, en vue de « guérisons holistiques ».

4^{ème} élément de contexte : celui de la 'complémentarité', où l'on brouille les cartes entre toutes les méthodes, les médicales, les paramédicales et les religions sous prétexte d'entrer dans l'essence-même de la religion. Pierre Le Coz insiste beaucoup sur la lecture et sur l'écriture, éléments de première importance pour la formation de l'esprit.

Intervention du Pr Marcel Rufo, le point de vue du pédo-psychiatre, chef de service, Marseille.

En ces temps où l'on cherche à tout évaluer, la psychothérapie, demande-t-il, est elle évaluable ? Parlant de ce qu'il paraît connaître le mieux par expérience personnelle, il parle surtout à partir des troubles tels que l'anorexie et la boulimie. Pour lui « la secte comble le vide laissé par ce qui n'a pas été construit, et s'implante sur une 'friche' prête pour la manipulation ». La première action nécessaire : écouter la plainte. Contrairement aux classiques partisans de la tenue à distance des parents, il faut 'faire alliance avec eux' jusque dans la phase de guérison, en s'inspirant de ce qui a été fait pour les cancéreux guéris, qui ont besoin d'être « guéris de leur guérison ». Le Pr. Rufo a agi et agit encore pour fonder des pôles nationaux de cancéreux guéris, capables d'aider d'autres cancéreux guéris à « guérir de leur guérison ».

Intervention de Richard Monvoisin, Chargé de cours à l'Université de Grenoble 1, membre de l'Observatoire Zététique

Loin de tout exposé de pure physique, l'orateur se fixe comme objectif de faire ressortir ce qui doit mettre en garde les membres d'associations à partir de tracts ou de documents de présentation par le mésusage du mot 'quantique', et de termes comme 'quantons', de 'corps quantique'. Il faut aussi ne pas être dupe de tout ce qui est porte ouverte à la « non-localisation », à partir de la notion d'impossibilité de mesurer en même temps la masse, la position et la vitesse...

De même à propos de tout ce qui prétend mettre fin au déterminisme, et ouvre vers les « concepts mous ». 'Le temps n'existe pas', 'Tout est relatif', 'la nature est inconnaissable', 'nous ne sommes pas seuls dans l'univers', 'Tout est énergie'. Devant la généralisation de l'abus de faiblesse, l'Observatoire de Zététique se propose de répondre aux questions du public. Contact : contact@zetetique.fr

Intervention de Mme Elisabeth Munro, psychologue, professeur de yoga, qui agit au travers de l'association laïque et sans but lucratif « Culture, Bien Etre et Développement » à Marseille et au Auriol (13), où elle aidé 500 familles avec le concours d'autres associations qui ont signé la charte élaborée par le GEMPPI, qui notamment interdit tout prosélytisme.

(1) Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu.

(2) Centre d'Etude et de Recherche en Ethique Médicale.

ABONNEMENT ET/OU ADHESION

A quoi sert-il d'adhérer au GEMPPI ?

Etre adhérent, c'est être inscrit dans notre répertoire (confidentiel). Ceci met ainsi les adhérents en position de recevoir des informations les intéressant personnellement et **de bénéficier le cas échéant du suivi d'une affaire pour laquelle ils ont saisi le GEMPPI** et d'être informés sur les activités et programmes d'action du GEMPPI.

Outre les moyens supplémentaires que cela procure, une adhésion sert tout d'abord à donner du poids et de la représentativité à notre association et à ses actions. Si 3000 adhérents nous soutiennent pour nos buts, nos prises de positions et actions, ceci est pris en considération et avec sérieux par les décideurs de tous niveaux bien mieux que si nous ne sommes qu'une poignée. Votre adhésion, même minimale ou symbolique au GEMPPI est donc un moyen efficace de soutenir, pérenniser et faire gagner la cause du GEMPPI.

ADHESION AU GEMPPI

-Bienfaiteur : à partir de 30 €

-Soutien : à partir de 16 €

-Sympathisant : à partir de 3 €.

-Membre actif : 10 € (prendre contact avec nous au préalable, possibilité de participer à nos activités)

ABONNEMENT A NOTRE BULLETIN TRIMESTRIEL

« **Découvertes sur les sectes et religions** » C'est le bulletin trimestriel du GEMPPI. Depuis sa création, plus de 80 dossiers ont été publiés. (De 16 à 32 pages selon les numéros) contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet.

Contenu : Revues de presse et dossiers sur les dérives sectaires et thérapeutiques holistiques et les NMR. Informations sur les activités du GEMPPI

Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » en joignant vos coordonnées (Adresse, email, téléphone...)

GEMPPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20.
Tel. 04 91 08 72 22

gemppi@wanadoo.fr